



PRÉSENTATIONS ET DÉCLARATIONS LIMINAIRE  
*LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI*

**Déclaration liminaire devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes concernant la présentation budgétaire du Commissariat dans le cadre du budget principal de 2010-2011**

**Mary Dawson – Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique**  
Ottawa (Ontario), le 22 avril 2010

---

***Introduction***

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous dans le cadre de votre étude de notre présentation budgétaire pour l'exercice 2010-2011.

J'ai avec moi Madame Lyne Robinson-Dalpé, commissaire adjointe, Conseils et conformité, ainsi que Madame Denise Benoît, directrice de la Gestion corporative. Elles m'aideront à répondre à vos questions après mes observations préliminaires.

Je vois que le Comité compte quelques nouveaux membres. Pour vous, et pour rafraîchir la mémoire des autres, je commencerai donc par donner un bref aperçu du mandat et du travail du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Ensuite, j'expliquerai en quoi notre budget renouvelé nous aidera à poursuivre notre travail au cours du présent exercice financier.

Comme la plupart d'entre vous le savent, le Commissariat a pour mandat d'administrer le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* ainsi que la *Loi sur les conflits d'intérêts* pour les titulaires de charge publique. Ces deux régimes ont pour but de veiller à ce que ces titulaires, qu'ils soient élus ou nommés, ne se placent pas en situation de conflit d'intérêts. On m'a également confié le mandat de donner des conseils au premier ministre, à titre confidentiel, sur les questions de conflits d'intérêts et d'éthique.

Mon personnel et moi-même examinons les rapports confidentiels des titulaires sur leurs biens, leurs dettes et leurs activités, tenons des registres publics sur les renseignements à déclaration obligatoire, en plus d'enquêter et de faire rapport sur les cas de non-conformité alléguée. Notre but premier est la prévention : nous cherchons davantage à aider les gens à se conformer au Code et à la Loi plutôt qu'à les pénaliser pour leur non-conformité. Grâce au travail fort de mon personnel, nous avons éliminé l'arriéré important de cas où des députés et des titulaires de charge publique étaient en état de non-conformité.

De plus, depuis quelques mois nous consacrons de grands efforts à quelques examens très discutés et j'ai l'intention de publier mes rapports sur ces examens dans un avenir proche.

### ***Aperçu du budget***

Depuis trois ans, le Commissariat reçoit une enveloppe annuelle de 7,1 millions de dollars. Même si une portion de cette enveloppe n'a pas été utilisée pour chacune des deux années précédentes, chaque année cette péremption se réduit pendant que nous continuons à organiser et à doter le Commissariat. Nos effectifs sont presque complets, et nous prévoyons dépenser presque la totalité des fonds qui nous sont alloués pour l'exercice 2010-2011.

Pour tenir compte des contraintes budgétaires auxquelles le gouvernement est confronté, le Commissariat a déjà adopté des mesures correspondant à celles qu'on exige des ministères et des organismes gouvernementaux. Par exemple, nous avons imposé un plafond à nos dépenses en matière de voyages, de conférences et d'accueil et avons limité les augmentations salariales à 1,5 %. Ces augmentations seront d'ailleurs absorbées par notre enveloppe budgétaire actuelle, étant donné que nous ne cherchons pas à accroître le budget annuel de 7,1 millions de dollars qui nous a été alloué pour les deux derniers exercices financiers. Les salaires et les avantages sociaux représentent notre poste de dépense le plus élevé, soit environ 5,3 millions de dollars.

### ***Aperçu des activités***

Au cours de l'année à venir, le Commissariat continuera d'aider les députés et titulaires de charge publique à se conformer aux obligations qui leur échoient en vertu du Code des députés et de la *Loi sur les conflits d'intérêts*.

Nos conseillers continueront de les aider à conclure des arrangements portant sur leurs fiducies qui sont, dans bien des cas, assez uniques, et de les conseiller au sujet de leurs activités extérieures. Ces arrangements sont sujets à examen tous les ans. Nos conseillers continueront de répondre aux demandes de renseignements des personnes visées par le Code et la Loi et de prendre diverses autres mesures — réunions, correspondance, lignes directrices et bulletins d'information, par exemple — pour aider les députés et les titulaires de charge publique à comprendre comment le Code ou la Loi s'applique à leur situation personnelle.

Nous continuerons d'entreprendre une vaste gamme d'activités et de mesures de communication, d'information et de sensibilisation. Par exemple, mon personnel et moi rencontrerons des employés des ministères, ferons d'autres exposés devant les caucus des partis et fournirons aux députés et titulaires de charge publique des avis consultatifs sur des questions d'application générale. Nous prévoyons également continuer d'améliorer nos communications avec nos clients, en particulier par l'entremise de notre site Web.

Nous entreprenons aussi des démarches pour resserrer nos liens avec les organisations d'autres autorités. Le Commissariat joue maintenant un rôle de coordination au sein du Réseau canadien en matière de conflits d'intérêts, qui réunit les commissaires du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires. Nous continuons aussi de faire affaire avec le Council of Governmental Ethics Law (COGEL), soit le conseil des lois sur l'éthique gouvernementale, qui a son siège social aux États-Unis.

J'espère continuer à travailler avec le Parlement et ses comités en vue d'améliorer les règles que j'administre ou de les faire comprendre à plus grande échelle. Par exemple, l'an dernier, le Commissariat a conseillé le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre quant à la modification possible des dispositions du Code portant sur les cadeaux et les autres avantages. À terme, des modifications considérables ont été apportées au Code. De plus, à sa demande, nous avons récemment proposé au Comité des façons d'améliorer le Code dans les domaines de la divulgation et des enquêtes.

Comme vous pouvez le constater, il y a une grande part d'imprévisible dans le travail du Commissariat. Au cours des derniers mois, nous avons reçu plusieurs demandes d'enquête : elles doivent toutes être traitées en bonne et due forme et certaines se sont avérées très complexes. Bien entendu, il m'est impossible de prévoir le nombre de demandes que nous aurons à traiter d'une année à l'autre, ni la charge de travail qu'elles exigeront.

### ***Conclusion***

Monsieur le Président, j'aimerais conclure mes observations préliminaires en réitérant qu'à mon avis, notre proposition de budget pour l'exercice 2010-2011 suffira à combler nos besoins tels qu'ils sont actuellement. Avec ce budget, nous pourrons maintenir nos activités pour veiller à ce que les députés et titulaires de charge publique se conforment à leurs obligations respectives en vertu des régimes de conflits d'intérêts du Canada.

Je vous remercie à nouveau de m'avoir invitée à comparaître devant vous pour discuter du budget principal des dépenses. Et maintenant, si vous avez des questions, j'y répondrai avec plaisir.